

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DDCT 71** Subventions Fonds du Maire (1.800 euros) à 3 associations (7e).

**Mme Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 3 associations domiciliées ou œuvrant dans le 7e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Centre d'information et d'animation du 7ème INTER 7 », (20145 / 2017\_06758), 105, rue Saint Dominique, 75007 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Ordre de Malte France », (73661 / 2017\_07250), 42, rue des Volontaires - 75015 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Sports 7 », (17371 / 2017\_06846), 17, rue Augereau - 75007 Paris.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (7e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**